

La gestion différenciée s'applique à toutes les échelles : communes, intercommunalités, Parc Naturel Régional... Sa mise en œuvre est comparable aux "poupées russes", toutes les échelles d'actions sont concernées et peuvent s'emboîter avec l'échelon au-dessus ou en dessous. Des petites communes peuvent être initiatrices de la démarche pour l'intercommunalité, et inversement.

Au-delà d'une réflexion sur les espaces verts : une démarche GLOBALE et TRANSVERSALE

➤ À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Les premières expérimentations en région sur la gestion différenciée proviennent de communes de taille relativement modeste comme Grande-Synthe (25 000 habitants) et Sailly sur la Lys (3900 habitants).

La mise en place de la gestion différenciée a conduit à une **gestion économe et organisée dans le long terme des espaces verts. Le "laisser-faire" du potentiel naturel** a permis de réduire les dépenses liées à la réparation pour cause de maladies ou de parasites. Les interventions moins fréquentes permettent d'augmenter les surfaces de nature, appréciable pour les habitants, sans pour autant augmenter les fréquences d'intervention des agents techniques.

➤ MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES INDIRECTES

Les collectivités impliquent leurs parties prenantes (population, techniciens, agents techniques...) dans le projet, de manière à obtenir l'adhésion de tous et une application cohérente de la gestion différenciée à toutes les échelles. Ainsi, tous sont bénéficiaires et acteurs : d'une part, la diversité de vocations

des espaces naturels augmente l'offre d'aménités de proximité pour toutes les catégories sociales et générationnelles ; d'autre part, la cohérence d'une gestion différenciée peut s'appuyer également sur l'évolution des pratiques de jardinage des particuliers. Cette implication de tous passe aussi par la création d'**opportunités d'échange entre les services, de groupes de travail sur des thématiques transversales** (préservation de la ressource en eau, entretien des infrastructures). À l'échelle d'une intercommunalité, la concertation implique plusieurs communes et gestionnaires d'espace. Tel est le cas de la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui a mis en place des groupes de travail et d'échange de manière à mobiliser les communes de son territoire ainsi que les différents gestionnaires d'espaces naturels (Voies Navigables de France...).

➤ L'ÉCHELLE GLOBALE DE L'AMÉLIORATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

La gestion différenciée participe d'une approche globale du territoire. La plantation d'espèces locales et la mise en place de corridors écologiques participe quant-à elle de l'identité paysagère du territoire, et par là même de son attractivité. Cette logique d'**intégration territoriale s'évalue à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité**, dans le cas de pratiques de gestions communales cohérentes entre elles et pérennes. La cohérence des pratiques de gestion des espaces verts au sein d'un même territoire ou de territoires connexes suppose l'animation d'une dynamique collective.

Le phénomène d'étalement urbain est une autre des réalités qui s'imposent - notamment -

➤ Des massifs viennent protéger les pistes cyclables du reste de la voirie.



à la gestion des espaces verts. Ainsi, prendre en compte ces enjeux suppose d'inscrire la réalisation du projet dans la stratégie de la commune, ainsi que dans les documents d'urbanisme et de programmation. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté Urbaine de Dunkerque intègre les enjeux de la gestion différenciée, notamment dans le cadre de la

réalisation de la ceinture verte et de la création de zones d'aménité.

Enfin, communiquer à l'extérieur de la ville et auprès des associations et communes limitrophes permet de partager les expériences et les savoir-faire, mais aussi de sensibiliser les territoires voisins sur cette pratique, en vue d'une plus grande cohérence à l'échelle du territoire.

L'EXEMPLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE DES GROUPES D'ÉCHANGES POUR SEMER LES IDÉES À L'ÉCHELLE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté Urbaine de Dunkerque dispose d'un service Cadre de vie, propriétaire et gestionnaire d'espaces verts dont la surface excède les 100 hectares. La question de la gestion de l'entretien de telles surfaces a permis d'identifier la gestion différenciée comme une solution économiquement viable.

L'idée de temps d'échanges sur la technique et les plans de gestion a abouti en 1999 à la création d'un groupe d'échanges. Présidé par un élu, il regroupe l'ensemble des partenaires (collectivités, SNCF, Voies Navigables de France...) propriétaires ou gestionnaires d'espaces verts ou naturels présents sur le périmètre communautaire. C'est l'occasion aussi de sensibiliser à la gestion différenciée...

Après les premières années de présentation, de sensibilisation et d'information, le groupe d'échanges a évolué vers des applications concrètes sur le terrain. En 2001, il a été décidé de développer des groupes de travail thématiques animés par un technicien du cadre de vie qui ont abouti à la mise en

oeuvre d'un programme d'actions qui vise essentiellement à la mise en réseau des différents espaces verts et naturels, en utilisant comme corridors biologiques les différentes ceintures boisées et autres dépendances vertes (ex. A16) que compte l'agglomération dunkerquoise.

La transversalité de la démarche est assurée à travers l'animation de temps forts d'information et de réflexion à l'intention de l'ensemble des partenaires.

Afin de favoriser et de pérenniser l'implication des partenaires, ces réunions sont complétées par une ou deux réunions annuelles du groupe d'échanges présidées par l'élu communautaire délégué au Cadre de vie où l'ensemble des partenaires (élus et techniciens) est convié à prendre connaissance de l'état d'avancement de travaux et le cas échéant à les valider. Une fiche ou un document de synthèse est élaboré et adressé à l'ensemble des partenaires.

À ce jour, cinq groupes de travail ont été mis en place : cadastre vert d'agglomération, produits phytosanitaires, chantiers biologiques, rats

musqués, arbres remarquables. Le service cadre de vie se base sur le volontariat pour impliquer les communes. Chaque année de nouvelles personnes s'impliquent par intérêt pour des problématiques communément ressenties.

À titre d'exemple, le groupe de travail "cadastre vert d'agglomération" s'est appuyé sur la typologie développée par les ingénieurs des villes de France pour mettre au point une définition commune des typologies d'espace qui soit adaptée au contexte du territoire Dunkerquois (notamment avec des friches et des milieux aquatiques type watergangs ou fossés). Cette définition des typologies a permis de faciliter le dialogue entre les différentes communes et partenaires (SNCF, VNF...). **Le cadastre vert est aujourd'hui devenu un outil d'organisation** qui aide les structures grâce à un tableau de bord d'entretien : en 2005, 8 communes sur 18 ont débuté une réflexion sur la gestion de leurs espaces sur cette base.

"La gestion différenciée est une réflexion sur l'amélioration des pratiques et l'optimisation des coûts dans l'entretien des espaces verts. Il s'agit finalement de se poser les bonnes questions."

Fabrice Truant

Coordonnées Communauté Urbaine de Dunkerque

Pertuis de la Marine
BP 5/530
59386 Dunkerque Cedex 1
Tél : 03 28 62 70 00

Expérience...

Implications écologiques, sociales et économiques : comment faire du GAGNANT-GAGNANT ?

Une démarche encouragée par le BON SENS économique

DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ENCOURAGEANTS

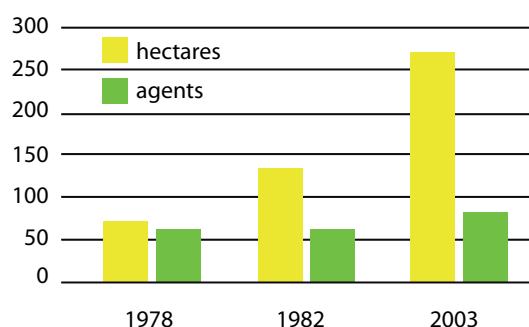
Dans la mesure où elle favorise une dynamique naturelle qui se régule seule (au niveau des besoins en nutriments et en eau, de la lutte contre les nuisibles...), **la gestion différenciée génère des économies à moyen terme.** Les coûts d'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires) et d'arrosage systématique préconisés dans un mode de gestion "classique" sont limités. Les dépenses sont également réduites par le remplacement, dans certains cas, de la tonte par la fauche, moins fréquente, le remplacement du bêchage et désherbage par la mise en place de couverture organique (mulching). De plus, la gestion différenciée s'inscrit dans **une gestion de projet qui optimise les réalisations d'entretien en termes de coûts et de temps.** L'évaluation a posteriori de l'expérience de Grande-Synthe montre que depuis la mise en œuvre de la gestion différenciée l'effectif de l'équipe en charge des espaces a augmenté seulement de 25% alors que les surfaces à gérer ont

LEXIQUE

Intrants : Élément entrant dans la production d'un bien. En gestion des espaces verts, ce terme désigne les produits phytosanitaires.

Habitats naturels : lieux de vie des espèces faunistiques et floristiques. De manière générale, l'habitat est constitué d'un ensemble d'espèces floristiques qui caractérise le milieu naturel.

Évolution du nombre d'agents par rapport à la surface à entretenir (Commune de Grande-Synthe)



augmenté de 500% (de 50 à 250 hectares). L'expérience des collectivités (notamment Grande-Synthe et Sailly-sur-la-Lys) montre qu'**une telle démarche n'est réellement "installée" qu'au terme de deux années.** C'est également à l'issue de cette période qu'un bilan budgétaire permet de souligner les économies réalisées, après une première phase d'investissement (matériel). Les deux premières années, l'achat de matériel et la mise en route des nouvelles pratiques impliquent une dépense et un temps de travail équivalent à une gestion "classique". Cependant, ces deux années représentent un investissement dans un système de gestion qui va s'auto-équilibrer et impactera moins le budget de la commune grâce à la dynamique naturelle d'un écosystème renouvelé et en fonctionnement autonome. La mise en place de la gestion différenciée implique également une démarche de projet qui s'installe progressivement et durablement.

➤ ALIMENTER DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES À PARTIR DES DÉCHETS VERTS

Une bonne gestion différenciée génère des déchets verts car pour éviter l'enrichissement du sol et la modification du cortège des espèces, il faut favoriser la fauche avec exportation.

Dans le contexte de la pratique de la gestion différenciée, la Communauté Urbaine de Dunkerque a **mis en place une filière bois autour des déchets verts récoltés**. La CUD distingue les différents déchets verts et de bois :

- les déchets verts, qui sont utilisés pour le compost ;
- le bois, qui est destiné aux personnes à faibles revenus par la signature d'une convention avec les Centre Communaux d'Aide Sociale (CCAS) ;
- les troncs d'arbres, qui sont vendus.

Une convention a été signée avec le monde agricole pour le fauchage de certains espaces communautaires. Les agriculteurs utilisent les produits de fauches dans le cadre de leur activité.

“La gestion différenciée, c'est entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible.”

Source : ville de Lausanne (Suisse)

➤ NOUVELLES COMPÉTENCES ET REQUALIFICATION DE L'EMPLOI LOCAL

La mise en place de la gestion différenciée est **moteur de création d'emplois et de valorisation de l'équipe de travail, par l'accès à de nouvelles compétences**. La production de fonctions économiques et sociales de la nature, notamment en terme de gisement d'emplois, peut se traduire par la création d'emplois en insertion (voir en pages suivantes la question de la formation).

Des formes de résistance de la part des agents d'entretien, premiers concernés par le changement des pratiques, ont à plusieurs reprises été observées. Lever ces résistances nécessite une reconnaissance de leur savoir-faire, au-delà des évolutions nécessaires des compétences, ainsi que l'explication et la formation aux logiques et techniques de la gestion différenciée.

Droits de nature et droit à la santé

➤ UNE APPROCHE ÉQUITABLE DU DROIT À LA NATURE

La gestion différenciée **participe de l'équité sociale**, grâce à la réappropriation des espaces naturels par les habitants, et plus particulièrement par les populations ne disposant pas de jardin privé. La différenciation de la gestion des espaces publics permet en effet de les adapter aux usages qui en sont faits. L'augmentation des surfaces et la continuité de certains espaces, et ainsi la constitution d'un maillage vert, permet en outre de réaliser des parcours de promenade. Ces espaces verts, "sauvages" en comparaison à des espaces artificialisés et "organisés", constituent donc un **accès de proximité à la nature pour les populations les plus défavorisées** du point de vue du besoin de nature et une amélioration de leur cadre de vie.

La gestion différenciée peut être lue, a priori, comme une forme de "laisser faire". C'est pour ces raisons qu'une sensibilisation est primordiale afin de donner les clefs de compréhension au public non initié. Grande-Synthe a opté pour une démarche progressive et simultanée (cf. schéma en page 19) afin de donner aux habitants les clefs de lecture de son environnement.

➤ À LA CROISÉE DE LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

La gestion différenciée favorise un environnement sain par une utilisation raisonnée de produits phytosanitaires. Ces produits polluants pour les sols et les eaux souterraines utilisés en gestion "classique" ont également des impacts sur la santé humaine, notamment celle des agents techniques. L'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires s'inscrit dans la perspective plus large de maîtrise des interactions entre santé et environnement. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a mis à disposition sur son site Internet un ensemble d'études qui évaluent l'état des écosystèmes mondiaux et leur influence sur le bien-être humain. Il y est déclaré que **"l'une des conclusions frappantes de cette évaluation est la nécessité fondamentale d'assurer la pérennité écologique afin de sauvegarder les écosystèmes et de protéger ainsi la santé humaine sur le long terme"**.

Coordonnées

<http://www.millenniumassessment.org/en/products.aspx>

Réconciliation des paysages naturels et humains

L'étalement urbain et les infrastructures qui en sont la conséquence sont souvent responsables d'un déséquilibre entre paysage naturel et anthropique (c'est-à-dire façonné par l'Homme). Le passage à la gestion différenciée, dans la mesure où elle permet un traitement de surfaces plus importantes, favorise la continuité des espaces naturels.

➤ Ici, à Grande Synthe, des techniques naturelles de treillage de saule remplacent avantageusement les habituels grilles et grillages...



➤ UNE CONTRIBUTION AU PATRIMOINE DU TERRITOIRE

La gestion différenciée privilégie les **espèces régionales (locales)**, dont l'avantage est de s'intégrer pleinement dans la chaîne écologique, de favoriser le maintien de la faune locale, et d'être naturellement adaptées aux conditions régionales (climat, résistances aux parasites et maladies).

➤ UN MAILLAGE VERT AU SERVICE DE TOUS LES USAGERS...

Par la mise en place de continuums écologiques, grâce à la mise en place d'une gestion écologique cohérente sur de grandes surfaces, la gestion différenciée favorise la conservation de la biodiversité. L'entretien de haies, la mise en place de réseaux de mares, le maintien de zones humides et la gestion adaptée des bords de routes permettent en effet la **circulation des espèces**. Ce maillage facilite en outre un **accès de proximité de la population aux espaces verts**.

➤ La haie et ses abords : un habitat naturel préservé qui jouxte le verger.

UN LABORATOIRE À CIEL OUVERT À GRANDE-SYNTHÉ

La Ville de Grande-Synthe a mis en place un verger pédagogique qui donne une occasion supplémentaire d'expérimenter la gestion différenciée. En effet, une grande variété de plantes locales a été plantée dans la haie périphérique du verger et abrite l'ensemble des espèces prédatrices des espèces nuisibles des arbres du verger. Ainsi, le parcours pédagogique illustre l'inutilité des produits phytosanitaires. Le verger doit sa résistance à un milieu propice et à une gestion appropriée.

